



LE CERCLE DES EPARGNANTS



L'EDITO

COMMENT EFFACER UNE DETTE PUBLIQUE ?

Pour effacer une dette devenue insupportable, plusieurs solutions s'offrent aux Etats. Ils peuvent ainsi ne pas rembourser une dette partiellement ou totalement représente la méthode radicale. Il est également possible d'étirer les remboursements.. Mais, il y a d'autres solutions moins brutales qui peuvent se révéler tout aussi efficaces. En premier lieu, l'inflation constitue un des moyens classiques d'érosion des dettes. Elle a permis tant après la Première qu'après la Seconde Guerre Mondiale d'effacer l'endettement qu'elles avaient généré. Après la grande récession de 2009, les gouvernements ont espéré un retour contrôlé de l'inflation pour atténuer le poids des dettes souveraines mais l'inflation ne se décrète pas surtout quand l'offre de biens et de travail est abondante. A défaut de pouvoir jouer sur la dépréciation monétaire, il est possible de réduire le niveau de la dette en agissant sur les taux. En effet, aujourd'hui, les faibles taux permettent aux Etats, du moins pour les mieux notés, d'émettre des titres à des taux plus faibles que ceux qui arrivent à échéance. Ainsi, la France a émis des obligations à moins de 2 % quand il y a dix ans, elle émettait à plus de 5 %. L'Allemagne a même réussi à placer des obligations avec des taux négatifs. Ainsi, les Etats échangent de la dette avec des taux élevés par de la dette peu ou pas rémunérée. Cette méthode n'est pas nouvelle. Elle a eu cours dans la période des Trente Glorieuses. Il faut, à ce titre, se rappeler que le taux du Livret A était alors fréquemment inférieur au taux de l'inflation, en particulier dans les années 70 et 80. Avec le concours des banques centrales qui ont injecté des centaines de milliards d'euros de liquidités, les Etats sont amenés à mal rémunérer les épargnants et cela d'autant plus facilement que ces derniers privilégient, avant tout, l'extrême sécurité.

Philippe Crevel

LETTE
D'INFORMATION
DU CERCLE DES
EPARGNANTS

JANVIER 2013

N°78

L'ACTUALITE



2013, UNE ANNÉE TRÈS ÉPARGNE ET TRÈS RETRAITE

Le Cercle des Epargnants vous adresse tous ses vœux pour cette nouvelle année 2013 qui sera rythmée par les dossiers de l'épargne et de la retraite. En effet, le rapport sur l'épargne longue de Karine Berger et de Dominique Lefebvre devrait être présenté durant la troisième semaine de janvier. Par ailleurs, la concertation sur les retraites et l'éventuel projet de loi constitueront l'autre grand rendez-vous de la première partie de l'année 2013.



APRÈS 2012, VIVE 2013 !

L'année 2012, s'est traduite, pour le Cercle des Epargnants, par plus de 50 réunions sur l'épargne, la retraite ou la conjoncture économique et financière, par plus de 100 000 internautes qui ont consulté nos sites, par une appli iPhone et Android et par notre sondage annuel réalisé par Jérôme Jaffré, de nombreuses études. Pour 2013, plusieurs nouveautés sont attendues avec toujours le même objectif : mieux informer nos adhérents et les épargnants.



DES ENFANTS DE PLUS EN PLUS TARD DU FAIT DES ETUDES

De 1974 à 2010, l'âge moyen de la première maternité est passé de 24 à 28,1 ans. Ce recul de 4 ans correspond dans 80 % des cas au report de la fin des études pour les jeunes femmes. Cette évolution a été constatée dans de nombreux pays. Sans surprise, ce sont les femmes les plus diplômées qui retardent le plus l'âge de la première naissance. La différence entre la France et ses partenaires provient du fait que dans notre pays ce report est en partie compensé par un accroissement du nombre de naissances après 30 ans voire après 37 ans.





RETRAITE, LONG IS THE ROAD...

Le dossier de la retraite qui depuis 20 ans constitue un véritable fil rouge risque d'être en 2013 explosif tant sur un point de vue économique et financier que sur un point de vue social. Le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites, sans prendre parti, a dessiné les futurs possibles de nos pensions. Le taux de remplacement sera malheureusement amené à poursuivre sa course vers le bas. Les cadres devront subir une double peine : modification des règles du régime de base et refonte des complémentaires. Le tabou du gel des pensions a sauté avec les discussions de l'AGIRC-ARRCO au mois de décembre entre les partenaires sociaux. Il apparaît clairement qu'avec une croissance en panne et avec un taux de chômage qui a renoué avec les sommets, le régime par répartition est pour les prochaines années sous tension. Or, il ne faut pas oublier que les dépenses de retraite constituent le premier poste de dépenses publiques devant l'assurance-maladie et celles de l'Etat. Elles offrent l'avantage et l'inconvénient d'être facilement évaluables et sont donc regardées avec attention par les pouvoirs publics comme par les investisseurs. A défaut de pouvoir jouer sur les cotisations ou sur l'âge légal de départ à la retraite, le Gouvernement peut accroître la durée de cotisation à 42 voire à 43 ans. Il peut décider de désindexer les droits à retraite et les pensions. Il peut décider que les pensions seront calculées sur les 30 meilleures années ou sur l'ensemble de la carrière. Il pourrait aussi décider de lancer l'opération vérité en fusionnant tous les régimes et en incorporant enfin les fonctionnaires dans l'assurance-vieillesse. Une telle révolution ne résoudrait pas en soi le problème du financement, en revanche, au-delà des problèmes de négociation avec les partenaires sociaux et de transition d'un système à un autre, elle serait une source de clarification et de simplification.

A SUIVRE...

EPARGNE FINANCIÈRE, AND THE WINNER IS?

Le champion de l'épargne financière est le Hollandais suivi du Belge et du Danois. Le poids des actifs financiers des ménages rapporté au PIB est de 298 % aux Pays-Bas, de 259 % en Belgique et de 250 % au Danemark. Ce sont les pays à forte tradition financière et dotés de fonds de pension qui arrivent en tête. Il faut souligner que les Portugais avec 228 % arrivent juste derrière. La France se situe dans la moyenne avec un taux de 206 %. La caractéristique de la France est la répartition très équilibrée des différentes classes d'actifs. Chez nos partenaires, le poids des actions et autres titres est plus élevé mais le poids de l'assurance-vie y est plus faible. En Allemagne, les dépôts à vue représentent 40 % du PIB et en Grèce 75 %.



ASSURANCE-VIE, VOUS AVEZ DIT MATURITE ?

En 1997, il y a quinze ans, le montant des cotisations d'assurance-vie s'élevait à 77,2 milliards d'euros ce qui correspond à 96 milliards d'euros d'aujourd'hui (prise en compte de l'inflation) soit moins que le montant des cotisations de l'année (environ 110 milliards d'euros). Ce qui a réellement changé, ce sont les prestations. En 1997, elles atteignaient 30,1 milliards d'euros soit en valeur actualisée environ 38 milliards d'euros quand en 2012, elles devraient s'élever à environ 112 milliards d'euros. La montée en puissance des prestations s'explique par la maturité de l'assurance-vie. La moitié des contrats d'assurance-vie a plus de 12 ans et près des deux tiers de l'encours ont plus de 8 ans. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les assurés sortent une partie de leur épargne pour financer un investissement en particulier immobilier, des dépenses de loisirs ou pour aider un ou plusieurs membres de leur famille. Plus de 53 % des détenteurs de contrats d'assurance-vie ont plus de 50 ans et 36 % ont plus de 60 ans. Avec la montée en puissance des prestations, l'assurance-vie joue bien le rôle de complément de retraite comme les Français le déclarent enquête après enquête.



PLACEMENTS, N'OUBLIEZ PAS LA DIVERSIFICATION

Avec la nouvelle année, les conseils en matière de placements se multiplient avec l'idée de trouver la martingale pour échapper tout à la fois aux impôts et aux faibles taux d'intérêt. En 2012, l'épargnant avisé aurait dû jouer sur les actions et sur les obligations d'entreprise. Pour le choix de la zone économique, il aurait dû privilégier l'Afrique et certains pays d'Amérique latine. Mais, pour 2013, c'est une autre histoire. Néanmoins, au regard du retard de la bourse de Paris par rapport à ses homologues allemande, anglaise ou américaine, il y a encore un potentiel de croissance. Si la zone euro connaîtra un premier semestre difficile, une légère amélioration est attendue au second semestre. Certes, il y a une incertitude forte sur l'évolution de l'économie américaine qui est suspendue aux choix budgétaires du Congrès. Dans tous les cas, le seul conseil qui ne risque pas d'être contredit par les faits, c'est de parier sur la diversification.

Le Cercle des Epargnants,
partenaire du Groupe Generali

Génération.com
responsable



LETTRÉ EDITÉE PAR LE
CERCLE DES EPARGNANTS

Directeur de la Publication : Philippe Crevel
Comité de rédaction : Sarah Le Gouez
11, bd Haussmann • 75009 Paris
T : 01 58 38 65 87
www.cerclledesepargnants.com
contact@cerclledesepargnants.com